



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 08 / 04 / 2024

Dossier complet le : 10 / 04 / 2024

N° d'enregistrement : F09324P0130

1 Intitulé du projet

Projet de construction d'un immeuble tertiaire et de services à Nice (06300)

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

SHAM PROMOTION

Raison sociale

N° SIRET

8 8 0 7 1 2 5 1 8 0 0 0 1 3

Type de société (SA, SCI...)

SAS

Représentant de la personne morale : Madame

Monsieur

Nom

ANGELINI

Prénom(s)

Hugues

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

| N° de catégorie et sous-catégorie | Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.) |
|-----------------------------------|--|
| 39° a) | - Travaux et constructions créant une surface de plancher comprise entre 10 000 et 40 000 m ² . (SDP du projet à environ 19 100 m ²) |
| 44° d) | - Equipements sportifs, culturels ou de loisirs et aménagements associés (création d'une salle de sport privée) |

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le site du projet, situé en quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), fera l'objet d'une démolition du bâtiment existant vétuste et dégradé et des parkings désaffectés en sous-sol.

Le projet consiste en la création d'un projet de construction d'un immeuble tertiaire et de services d'environ 19 100 m² de SDP dans le respect de la démarche Zéro Artificialisation Nette issue de la loi du 21 juillet 2023, en retraitant cet espace déjà urbanisé et minéralisé.

Il comprendra notamment une activité de self stockage, un commerce, un restaurant, une salle de sport, un pôle santé regroupant des bureaux de consultations médicales, des bureaux.

Il participera fortement à la désimperméabilisation du site en passant d'espaces verts inexistant en pleine terre aujourd'hui à + de 25,83 % à l'issue du projet. Cet aménagement paysager en pleine terre sera complété par plus de 1 940 m d'espaces verts en toiture et sur dalles.

La plantation d'arbres (minimum de 19) créera des îlots de fraîcheur au service du projet et du quartier.

4.2 Objectifs du projet

Le projet a pour objectif de réhabiliter un site très dégradé tant au niveau des constructions existantes que des parkings qui sont fermés aujourd'hui pour cause de sécurité et de salubrité publique.

Il s'inscrit parfaitement dans une opération de requalification urbaine engagée par la Ville de Nice en complétant l'offre d'activités et de services mis à disposition des riverains et usagers du quartier de Roquebilière tout en générant des emplois directs non délocalisables.

Le projet s'accompagnera d'un aménagement paysager qualitatif autour des constructions, en jardinière et en toiture terrasse avec la plantation de strates végétatives arborées et arbustives de types méditerranéennes, parfaitement adaptées au réchauffement climatique et à la raréfaction de l'eau.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Le projet comprendra trois phases :

1ère phase : Curage ;

2ème phase : Démolition des constructions et sous-sols avec conservation et sécurisation de l'enceinte périphérique, en phasage avec les travaux de confortement des parois ;

3ème phase : Création de l'approfondissement de la fouille existante pour créer un niveau de sous-sol supplémentaire ;

4ème phase : Opérations de terrassement / Fondation du nouveau projet ;

5ème phase : Raccordements nécessaires aux différents réseaux et déviation de réseaux si nécessaire ;

6ème phase : Construction en sous-sol ;

7ème phase : Construction du bâtiment ;

8ème phase : Création des voiries et chemins d'accès ;

9ème phase : Travaux intérieurs pour aménagement des nouveaux locaux d'activités ;

10ème phase : Aménagement des jardins extérieurs, jardinières, toitures terrasses et plantations d'arbres.

La durée prévisionnelle des travaux est estimée à environ 24 mois.

Dans le cadre de l'adhésion à la démarche Charte Chantier Vert de la Métropole Nice Côte d'Azur, une attention particulière sera donnée pour limiter les nuisances en phase travaux pour le voisinage.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Phase exploitation :

Le projet accueillera une activité de self stockage, un commerce, un restaurant, une salle de sport, un pôle santé constitué de bureaux de consultations médicales, des bureaux. En phase de conception, le maître d'oeuvre a souhaité être accompagné dans sa démarche par des experts en développement durable et en commissionnement afin de limiter les non-qualités et de maîtriser les consommations énergétiques du bâtiment.

Le bâtiment répondra à deux labels pour optimiser ses performances énergétique :

- BDM bronze a minima pour l'ensemble du bâtiment.
- BREEAM VERY GOOD pour les étages supérieurs.

Phase démantèlement du bâtiment :

Lors du curage du bâtiment avant démolition, les menuiseries en plastiques, le bois, les isolants, les sols souples, le plâtre et le verre seront minutieusement triés. Le béton et le bitume seront concassés pour créer du remblais.

Les équipements techniques installés (pompe à chaleur, chaudières) seront révisés et réemployés via des associations locales (Secours populaire, etc.) s'ils sont en bon état de fonctionnement.

Les préaux situés en toiture du bâtiment actuel seront proposés à des associations locales et/ou des collectivités territoriales pour ombrager d'autres sites.

La vingtaine de jardinières et les bancs présents sur le site seront redéployés dans le quartier en accord avec le bailleur social.

Les murs périphériques de la construction actuelle feront l'objet d'une étude approfondie pour les conserver comme coffrage perdue à l'occasion de la construction.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis au dépôt préalable d'un permis de construire valant permis de démolir.

Le projet est susceptible d'être soumis à un dossier de déclaration au titre du dossier Loi sur l'Eau en phase chantier. Ce DLE sera en tout état de cause déposé avant toute mise en oeuvre opérationnelle du permis de construire.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

| Grandeurs caractéristiques du projet | Valeurs |
|--|-----------------------------------|
| (1) Surface du terrain | (1) environ 5 097 m ² |
| (2) Surface emprise au sol | (2) environ 2 730 m ² |
| (3) Surface espaces verts en pleine terre | (3) environ 1 311 m ² |
| (4) Surface de plancher | (4) environ 19 100 m ² |
| (5) Hauteur à l'égoût | (5) 21,50 m |
| (6) Nombre de places de stationnement créées | (6) 0 places |

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : 72 Voie : Boulevard Louis Braille

Lieu-dit : _____

Localité : NICE

Code postal : 0 6 3 0 0 BP : _____ Cedex : _____

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 4 3 ° 4 3 ' 2 3 " N Lat. : 0 7 ° 1 7 ' 3 2 " E

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : _____ ° _____ ' _____ " Lat. : _____ ° _____ ' _____ "

Point de d'arrivée : Long. : _____ ° _____ ' _____ " Lat. : _____ ° _____ ' _____ "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLU Métropolitain - Zone UBb6 : Extension des centres urbains - Quartiers denses continus

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

Sans objet

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

| Le projet se situe-t-il : | Oui | Non | Lequel/Laquelle ? |
|--|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet se situe à 45 m de la ZNIEFF de Type 2 Mont Vinaigrier. |
| En zone de montagne ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Sur le territoire d'une commune littorale ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Commune de NICE |
| Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

| Le projet se situe-t-il : | Oui | Non | Lequel/Laquelle ? |
|--|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | 3ème Plan de Prévention du Bruit dans l'environnement (PPBE) de la Métropole Nice Côte d'Azur approuvé en juillet 2019. |
| Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Le projet est situé dans les abords d'un monument historique, la Villa Schmitz avec l'ensemble de son domaine (aménagement du jardin de la villa en liaison avec le paysage des terrasses du Mont Gros), à l'exclusion de l'immeuble de logement construit en 1870. |
| Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |
| Si oui, est-il prescrit ou approuvé ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | PPRI Paillon prescrit le 25/03/2020 (Site non concerné) PPRIF approuvé le 06/02/2017 (Site non concerné) PPRMT approuvé le 15/03/2020 (Site non concerné) PPR Séisme approuvé le 27/01/2019 (Site concerné B2 et B3) |
| Dans un site ou sur des sols pollués ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans une zone de répartition des eaux ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans un site inscrit ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

| Le projet se situe-t-il dans ou à proximité : | Oui | Non | Lequel et à quelle distance ? |
|---|--------------------------|-------------------------------------|--|
| D'un site Natura 2000 ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet se situe à 80 m du site ZSC Corniche de la Riviera |
| D'un site classé ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet se situe à 220 m du site classé "Ensemble formé par le Mont Alban et le Mont Boron sur les communes de Nice et Villefranche-sur-Mer" |

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

| Incidences potentielles | | Oui | Non | De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel |
|-------------------------|--|-------------------------------------|-------------------------------------|--|
| Ressources | Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le site est actuellement connecté au réseau d'alimentation d'eau potable public. Le projet se raccordera au réseau public pour les besoins du chantier comme pour ses besoins en phase exploitation. |
| | Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | La gestion des eaux souterraines est actuellement à l'étude. Dans le cas de suspicions ou de découvertes de zones de circulation d'eau qui pourraient créer des variations hydriques, le maître d'ouvrage prévoira un dispositif de drainage autonome conforme aux règles de l'Art. Les ouvrages enterrés recevront une protection étanche type cuvelage ou membrane dont l'application sera conforme au DTU 20.1 |
| | Est-il excédentaire en matériaux ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Le projet prévoit de réaliser un terrassement supplémentaire très limité en fond de fouille. Les terres seront évacuées vers des centres de stockage de déchets I.S.D.I. et/ou réutiliser sur le site pour créer l'espace vert pleine terre au niveau de la Rue Jules Michel. Cf. Annexe 8 § III. C. Gestion des déchets issus de la construction et Annexe 9 § 2.1 |
| | Est-il déficitaire en matériaux ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | On notera toutefois que les matériaux de construction employés sont usuellement constitués d'éléments extraits du sol ou du sous-sol (gypse, ciment, argile, sable, gravillons,...) |

| Incidences potentielles | | Oui | Non | De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel |
|-------------------------|---|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| Ressources | Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Le projet se situe en centre ville à proximité immédiate des réseaux d'eaux potable, d'eaux usées et d'électricité. Le bureau d'étude a estimé pour le projet une consommation quotidienne d'environ 25 000 L d'eau pour l'ensemble du projet (besoins domestiques de l'ensemble des locaux). Cf. Annexe 8 § IV.E |
| Milieu naturel | Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Un diagnostic environnemental a été réalisé dans le cadre du projet. Il s'agit d'un milieu anthropisé, situé en dehors des ZNIEFF, Natura 2000 et AP de Protection de Biotope. Le périmètre d'étude se situe au sein de la trame verte de Nice, en zone 4 (enjeu écologique en milieu anthropisé ou en développement). Des mesures seront mises en oeuvre en faveur de la biodiversité en ville et seront fonctionnelles durant la durée d'exploitation du projet. Cf. Annexe 9 - Diagnostic environnemental |
| | Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le site Natura 2000 le plus proche se situe à environ 82 m du site, derrière les grands immeubles d'habitation. Compte-tenu du milieu urbanisé et imperméabilisé, aucun corridor écologique n'a été relevé au sein du périmètre d'étude et ses alentours. |
| | Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le site se situe en zone urbanisée et imperméabilisée. Il s'inscrit dans la démarche ZAN de la loi du 21 juillet 2023. |
| Risques | Est-il concerné par des risques technologiques ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le site n'accueillera aucune activité de type industrielle. Il n'est pas concerné par un PPRT. |
| | Est-il concerné par des risques naturels ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Risque argile modéré Risque sismique zonage 4 (Moyen) Zones B2 et B3 du PPR Séisme Risque Radon faible |
| | Engendre-t-il des risques sanitaires ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Est-il concerné par des risques sanitaires ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

| Incidences potentielles | | Oui | Non | De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel |
|-------------------------------------|--|---------------------------------------|-------------------------------------|--|
| Nuisances | Engendre-t-il des déplacements/des trafics ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Une étude a été réalisée. En situation de projet, les niveaux de trafics : - Augmentent de + 5 à + 15 UVP/heure/sens à l'HPM - Augmentent de + 10 à + 20 UVP/heure/sens à l'HPS La mise en place du projet ne dégrade pas les conditions de circulation au niveau du secteur d'étude car la desserte en TC du secteur est un véritable atout pour le projet, puisque deux lignes de bus et la ligne 1 du tramway sont accessibles. Cf. Annexe 12 |
| | Est-il source de bruit ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | En phase de chantier, les nuisances sonores seront limitées par la mise en place d'un chantier vert. En phase d'exploitation, le trafic des véhicules clients pourrait être source de bruit. |
| | Est-il concerné par des nuisances sonores ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Le Boulevard Louis Braille et le Pont Michel au droit du site sont classées en voirie de catégorie 4 au titre du classement sonore. |
| | Engendre-t-il des odeurs ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Est-il concerné par des nuisances olfactives ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Actuellement, quelques odeurs au niveau de la sortie des parkings condamnés qui ont vocation à être démolis. |
| | Engendre-t-il des vibrations ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Est-il concerné par des vibrations ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il des émissions lumineuses ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Les sources lumineuses seront installées de manière à préserver au mieux la qualité de la trame noire sur le quartier même si celui-ci est très fortement urbanisé. Cf. Annexe 9 - Diagnostic environnemental 1.4 |
| | Est-il concerné par des émissions lumineuses ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Eclairage public à proximité du site |
| | Émissions | Engendre-t-il des rejets dans l'air ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Engendre-t-il des rejets liquides ? | | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Si oui, dans quel milieu ? | | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

| Incidences potentielles | | Oui | Non | De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel |
|------------------------------------|---|-------------------------------------|-------------------------------------|--|
| Émissions | Engendre-t-il des effluents ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Les effluents liés aux usagers et activités sur le site qui induisent des eaux usées, seront collectés et traités par les services de la Métropole. Un ouvrage de rétention avec infiltration sur place permettra de gérer les eaux pluviales du projet. Cf. Annexe 11 - Note Hydraulique. |
| | Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Les déchets ménagers produits par les différentes activités seront collectés par les services de la Métropole. Les déchets spécifiques (pour exemple : huile de cuisson pour les restaurants) seront collectés par des prestataires agréés extérieurs. |
| Patrimoine/Cadre de vie/Population | Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Bien que situé dans un périmètre de protection au titre des abords de monuments historiques, le projet n'est pas covisible de ce dernier car situé derrière les tours d'habitation de grande hauteur (R+12 à R+14). Cependant, le travail architectural a été fait en collaboration avec l'ABF. Le projet a fait l'objet d'une réflexion paysagère. Le projet paysager du programme, en soignant les aménagements, va redonner une image valorisante du quartier. Cf. Annexe 10 : Note paysagère. |
| | Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

A notre connaissance et après recherches, le quartier de Roquebillière ne semble pas faire l'objet de nouveaux projets induisant des impacts sur l'environnement qui pourraient se cumuler avec ceux éventuels du projet.

Nous avons utilisé la base de données de la DREAL PACA (Carte des avis et décisions de l'Autorité environnementale) accessibles pour vérifier un potentiel cumul d'impact.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Cf. Annexe 9 : Diagnostic environnemental

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Au niveau paysager :

Les essences des grands arbres choisis seront adaptées au changement climatique avec l'augmentation des températures et le déficit hydrique. Ces derniers se développeront en port libre avec un minimum de taille et d'interventions humaines pour créer des ombres généreuses. Les autres plantes du projet seront choisies, conformément à la végétation endémique des contre forts naturels situés derrière les grands immeubles.

Biodiversité en ville :

Le projet installera des nichoirs artificiels et des abris pour la faune. Le choix des plantations formant différentes strates sera favorable aux insectes. Le chantier respectera le calendrier de travaux adapté au cycle de vie de la faune et un passage d'un écologue avant démolition sera prévu sur site pour confirmer et vérifier l'absence de toute espèce protégée sur site.

Pollution lumineuse :

Le projet mettra en place des luminaires à faible intensité et orienté vers le bas limitant les pollutions lumineuses en ville et préservant les insectes nocturnes et la trame noire.

Déchets :

Un plan de gestion des déchets de chantiers et des matériaux de déblais sera réalisé conformément à la réglementation et à la charte Chantier Vert.

Gestion des EP :

Un bassin de rétention avec infiltration sur site sera mis en place pour assurer une parfaite gestion de l'écoulement des EP et assurer une reconstitution de la nappe phréatique au droit du site.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

En amont, le projet a fait l'objet d'une réflexion d'implantation architecturale du bâtiment dans le quartier, d'une réflexion paysagère, d'une étude d'impact circulatorie et de mutualisation des stationnements, d'une étude écologique, d'une étude hydraulique et d'une concertation avec l'ensemble des services compétents de la Métropole.

Au regard du caractère anthropisé et très urbanisé du site, du traitement des déblais du chantier, de l'intégration paysagère du projet, des objectifs de labellisation qui intègrent les enjeux environnementaux et de limitation des impacts (Cahier des charges BDM et BREEAM et Chantier Vert), des enjeux faibles sur la biodiversité et de la prise en compte des enjeux environnementaux en mettant en place des mesures adaptées pour atteindre un impact résiduel jugé nul sur l'environnement et la santé humaine, le projet pourrait être dispensé d'une évaluation environnementale.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

| Objet | | |
|-------|---|-------------------------------------|
| 1 | Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié. | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 2 | Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas. | <input type="checkbox"/> |
| 3 | Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe). | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 4 | Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain. | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 5 | Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 6 | Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 7 | Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets. | <input checked="" type="checkbox"/> |

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

| Objet | | |
|-------|---|-------------------------------------|
| 1 | Annexe 8 - Notice de présentation du projet | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 2 | Annexe 9 - Diagnostic environnemental | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 3 | Annexe 10 - Note d'intention paysagère | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 4 | Annexe 11 - Note hydraulique | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 5 | Annexe 12 - Etude mobilité | <input checked="" type="checkbox"/> |

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom ANGELINI

Prénom Hugues

Qualité du signataire Président

À MANDELIEU

Fait le 0 8 / 0 4 / 2 0 2 4



Signature du (des) demandeur(s)